

Compte-rendu du Conseil Municipal

Le trois septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gardonne s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Christophe BOUSQUET, Mme Marie-Christine TOURENNE, M. Jean-Claude ROSET, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Frédéric GAUTHIER, Mme Marie-Claude JAVERZAT, M. Sylvain CONNANGLE, Mme Christine LALIZOU, M. BAEZA Christophe, M. Christophe DURAND, Mme Hélène BEDUBOURG, Mme Séverine BORDAS, Mme CHATEAUNEUF Christelle et M. Sylvain ROOY.

Absents excusés : Mme Coraline ROTH, Mme Julie JACQ.

Représentés : M. Patrick LE CLAINCHE donne procuration à M. Jean-Claude ROSET, M. Michel BERNARD donne procuration à M. Pascal DELTEIL.

Mme Marie-Claude JAVERZAT est élue secrétaire de séance.

Remerciements de la famille FEYTOUT pour les marques de sympathie témoignées par le Conseil Municipal lors du décès de Madame PIQUET Janine ainsi que de la famille FEYTOUT lors du décès de Madame FEYTOUT Juliette.

Remerciements de l'Association Trèfle Gardonnais pour la subvention communale qui leur a été versée pour l'année 2025.

➤ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 02 juillet 2025

M. Le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 02 juillet 2025. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres.

➤ Personnel communal – création d'emplois non permanents pour faire face aux accroissements temporaires d'activité

Service	Liste des emplois	Temps de travail	Cadre d'emplois de référence pour la rémunération
École / Centre de loisirs	4 animateurs	Temps non complet	Adjoint d'animation territoriaux
Technique	1 agent polyvalent en milieu rural	Temps non complet	Adjoint technique territorial
	1 agent d'entretien des bâtiments communaux	Temps non complet	Adjoint technique territorial

Les membres du Conseil Municipal :

- approuvent la création de ces emplois,
- autorisent M. Le Maire à procéder aux recrutements et à signer les arrêtés et contrats correspondants.

➤ Personnel communal – création d’emplois saisonniers

Service	Liste des emplois	Temps de travail	Cadre d’emplois de référence pour la rémunération
Piscine	2 maitres-nageurs ou surveillants de baignade	Temps complet	Éducateur des APS
	4 agents d’accueil	Temps complet	Adjoints techniques territoriaux
	4 agents d’entretien	Temps complet	Adjoints techniques territoriaux
Camping	2 agents d’accueil et d’entretien	Temps complet Juin / Juillet et Août Temps non complet Mai et Septembre	Adjoints techniques territoriaux

Les membres du Conseil Municipal :

- approuvent la création de ces emplois,
- autorisent M. Le Maire à procéder aux recrutements et à signer les arrêtés et contrats correspondants.

➤ Avancement de grade

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’un agent de la collectivité remplit les conditions pour bénéficier d’un avancement de grade.

Pour cela, il convient de créer l’emploi sur lequel il pourra être nommé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide à compter du 1^{er} janvier 2026 de créer l’emploi :

- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 28 h 00 hebdomadaire.

➤ Point incivilités de l’été 2025

Monsieur Le Maire fait le point sur les incivilités de l’été 2025 :

- Des poubelles partout, partout, partout autour des bornes à verre essentiellement et dans la nature.
- Il a été élagué des arbres qui dépassaient de la propriété d’autrui afin de laisser le passage des services de ramassage des ordures, des pompiers, du SAMU, ... au chemin du Grand Cros.
- Incivilités à la piscine pendant les heures d’ouverture, mauvais propos, ...

- Baignade illégale en dehors des heures d'ouverture de la piscine.
- Barbecues intempestifs au bord de la Dordogne.
- Vol à la supérette UTILE
- Petits trafics en tout genre dans les rues.

➤ **Vidéo protection sur le territoire de la commune**

Devant l'état de fait des incivilités de l'été 2025, il est proposé au Conseil Municipal, et comme prévu dans le budget 2025, de lancer la procédure de mise sous vidéo protection sur le territoire de la commune de Gardonne.

Il est demandé au SMD3 de mettre une caméra de vidéo protection au-dessus de chaque bac à verre de la commune afin de limiter les décharges sauvages.

Le Conseil Municipal, avec 2 abstentions, accepte la mise en place du dispositif de vidéo protection sur la commune de Gardonne.

➤ **Instauration d'une amende administrative – dépôts sauvages de déchets**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'instaurer une amende administrative sanctionnant les dépôts sauvages de déchets et qu'il revient à l'assemblée délibérante de fixer le montant à appliquer aux contrevenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'instaurer une amende administrative pour sanctionner les dépôts sauvages et abandons de déchets en tout genre,
- de fixer le montant de l'amende à 500 €,
- autorise M. Le Maire à signer tous documents à intervenir.

➤ **Point la Poste**

La Poste, depuis le 01 septembre 2025, a repris ses horaires traditionnels.

Une réunion avec les communes de Sigoulès et Flaugeac, Eymet, Issigeac et Gardonne aura lieu le 21 octobre 2025 avec la direction de La Poste.

Le Conseil Municipal réaffirme sa décision de refuser tous changements d'horaires et diminution du temps d'ouverture.

➤ **Point rentrée scolaire**

Nous comptons 6 classes pour cette nouvelle rentrée scolaire pour 120 élèves.

Le nombre d'élèves permet d'avoir des classes allégées (entre 17 et 20 élèves par classe) et de bénéficier de très bonnes conditions de travail.

Une nouvelle enseignante est arrivée, Mme James en classe de CM1 CM2.

Voici la composition des classes :

Classe 1 : PS MS

Classe 2 : GS

Classe 3 : CP CE2

Classe 4 : CE1

Classe 5 : CM1 CM2

Classe 6 : CM1 CM2

➤ **Point travaux agrandissement gymnase Fernand Mourgues**

Le bardage et le toit de l'agrandissement du gymnase sont en cours de finition.

Les travaux suivent leurs cours.

➤ **Compte rendu du conseil communautaire de la CAB du 07 juillet 2025**

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte rendu du conseil communautaire de la CAB.

➤ **Rapport des commissions**

Les terrains communaux chemin des chênes et rue du Petit Caminel ont été nettoyés par l'entreprise ROSEAU.

Travaux : remplacement de la conduite d'eau rue de Marolle à partir du 22 septembre 2025.

Enfouissement des réseaux d'éclairage public Route de Sigoulès et Route de Monteton.

Les 3 jours des créateurs auront lieu les 03/04/05 octobre 2025 à la salle du Foyer Club.

La séance est levée à 20h00

Prochain Conseil Municipal

le 1^{er} octobre 2025 à 19h00

Le Maire
DELTEIL Pascal

La Secrétaire de Séance
Mme Marie-Claude JAVERZAT